



Contre la réforme des retraites

Mobilisons nous ! Ripostons ! Organisons notre lutte !

Un système par points pour réduire le montant des pensions

Le gouvernement va bientôt déposer son projet de réforme des retraites qui instaurera un système universel de retraites à points.

Chacun devrait accumuler au cours de sa vie active son « capital » de points.

Dans ce système, la valeur du point varie en fonction du rapport entre actifs et retraités et de la situation économique. **On ne sait donc pas à l'avance ce qu'on touchera à la retraite, et le montant de ce qu'on touchera au moment du départ à la retraite n'est pas garanti : il peut varier à tout moment.**

En effet, la réforme prévoit que les conditions de départ et les pensions seraient ajustées pour que les caisses de retraite restent à l'équilibre.

Or, avec les licenciements, les embauches majoritairement en contrat précaire et les salaires en baisse, la situation des caisses a peu de chance de s'améliorer. Le gouvernement actuel ou ses successeurs pourront donc réduire les pensions sans même devoir en passer par une nouvelle réforme des retraites !



La retraite par points frappe en particulier les plus précaires, contraints aux temps partiels imposés, à l'intérim entrecoupé de chômage et aux salaires à minima. Les femmes seront particulièrement touchées : auxiliaires de vie, employées du ménage ou de la grande distribution, premières concernées par le temps partiel imposé et les interruptions pour raisons familiales.

Des retraites nivelées par le bas : tous les travailleurs sont concernés

Cette réforme concerne les travailleurs du privé, les fonctionnaires, les indépendants, les professions libérales, les agriculteurs.

La réforme entrerait en vigueur à partir de la génération née en 1963 qui pourra donc partir en retraite en 2025 à l'âge de 62 ans.

A partir de 2025, il est annoncé une conversion des droits acquis selon l'ancien système (calcul selon le nombre d'annuités et de trimestres cotisés) en points.

L'abandon du calcul de la retraite sur les 25 meilleures années pour les salariés du privé et sur les six derniers mois pour ceux de la fonction publique se traduira pour tous par une baisse des pensions, de plusieurs centaines d'euros. Cela s'ajoutera aux baisses dues à la réforme de 1993 pour le privé et de 2003 et 2010 pour le public.

L'intégration des primes dans le calcul de la pension : un leurre !

La promesse de l'intégration des primes dans le calcul des pensions ne garantit même pas le maintien du niveau de pension actuel. De plus, elle remet en cause la grille indiciaire de la Fonction publique qui ne sert plus à établir le niveau de qualification ni l'évolution des rémunérations.

Par exemple, pour un enseignant le calcul de la pension intégrant 12% de taux de primes aboutira à une perte de pension de 24% à tous les âges de départ (62 à 67 ans).

Pour un agent de catégorie C avec un taux de primes à 18%, la perte de pension varie de 23% à 18%

Pour les professeurs des écoles, documentalistes, CPE ou encore PSY-EN, la chute sera encore pire avec un taux d'indemnités encore plus bas.

Octobre 2019



CGT Educ'Action
Académie de Nantes

1 place de la Gare de l'Etat
44276 Nantes cedex

cgteduc-nantes@orange.fr
07 71 68 37 58

Pertes de pension avec la réforme Macron-Delevoye

Source : calculs UFSE-CGT - simulation pour la génération 1973 avec 43 ans de durée d'assurance (valeur du point d'indice 4.6860 euros - indice terminal du grade)

ADJAENES et ATRF catégorie C	Pour une carrière commençant à 22 ans, un passage au 2ème grade à 39 ans, et au 3ème grade à 55 ans					
Age de départ en retraite	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
pension nette aujourd'hui	1 196 €	1 269 €	1 404 €	1 513 €	1 588 €	1 664 €
pension nette réforme Macron	916 €	999 €	1 086 €	1 176 €	1 270 €	1 366 €
perte	-280 €	-270 €	-318 €	-337 €	-318 €	-298 €

SAENES et TRF catégorie B	Pour une carrière commençant à 22 ans, un passage au 2ème grade à 39 ans, et au 3ème grade à 55 ans					
Age de départ en retraite	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
pension nette aujourd'hui	1 393 €	1 562 €	1 689 €	1 820 €	1 971 €	2 065 €
pension nette réforme Macron	1 162 €	1 269 €	1 381 €	1 498 €	1 620 €	1 746 €
perte	-231 €	-293 €	-308 €	-322 €	-351 €	-319 €

AAENES et ITRF à taux de primes moyen	Pour une carrière commençant à 22 ans, un passage au 2ème grade à 49 ans					
Age de départ en retraite	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
pension nette aujourd'hui	2 076 €	2 253 €	2 436 €	2 626 €	2 757 €	2 888 €
pension nette réforme Macron	1 614 €	1 765 €	1 923 €	2 087 €	2 258 €	2 435 €
perte	-462 €	-488 €	-513 €	-539 €	-499 €	-453 €

AAENES et ITRF à taux de primes fort	Pour une carrière commençant à 22 ans, un passage au 2ème grade à 49 ans					
Age de départ en retraite	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
pension nette aujourd'hui	2 076 €	2 253 €	2 436 €	2 626 €	2 757 €	2 888 €
pension nette réforme Macron	1 862 €	2 037 €	2 219 €	2 408 €	2 605 €	2 809 €
perte	-214 €	-216 €	-217 €	-218 €	-152 €	-79 €

Enseignants 2nd degré (ex : certifié, PLP)	Pour une carrière commençant à 24 ans, un passage au 2ème grade à 51 ans					
Age de départ en retraite	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
pension nette aujourd'hui	1 740 €	1 905 €	2 076 €	2 253 €	2 436 €	2 626 €
pension nette réforme Macron	1 314 €	1 440 €	1 572 €	1 709 €	1 851 €	1 999 €
perte	-426 €	-465 €	-504 €	-544 €	-585 €	-627 €

L'attaque contre le Code des pensions civiles et militaires et le calcul sur les 6 derniers mois est une attaque contre le Statut de la Fonction publique

L'Etat doit rester garant du paiement des pensions des fonctionnaires. Changer le système de versement de pension, c'est remettre en cause le statut des fonctionnaires.

Les non-titulaires aussi touchés

C'est la fin du calcul sur les 25 meilleures années. De plus, le projet prévoit la disparition des retraites complémentaires et du régime IRCANTEC des contractuels de droit public, alors qu'il assure des retraites supérieures de 20% à celles de l'ARRCO pour la même cotisation.

Individualiser pour casser la force collective des travailleurs

Les retraites sont déjà personnalisées. Mais en sortant du cadre collectif basé sur le nombre de trimestres cotisés et d'années travaillées, la réforme individualiserait effectivement encore plus le système des retraites. L'objectif du gouvernement, c'est de pousser ceux qui le pourront à se financer une retraite complémentaire et tant pis pour les autres. C'est la fin de l'équité

Travailler toujours plus longtemps pour gagner toujours moins

L'âge légal actuel (62 ans) ne bougerait pas, mais il y aura une minoration de 5 % par an jusqu'à un "âge d'équilibre" qui pour l'instant est fixé à 64 ans mais cela sera repoussé à partir de 2025. Le gouvernement dit que cela donne « le choix ». Mais c'est le choix entre partir avec une retraite de misère ou partir plus tard pour garder de quoi vivre. C'est déjà en partie le cas actuellement avec le système des décotes de la réforme Fillon de 2003, mais cette nouvelle réforme renforce ce principe.

57% des travailleurs ne sont plus en emploi à l'âge de 62 ans, en invalidité ou chômeurs parfois depuis l'âge de 50, 55, 60 ans. Il n'y a donc pas de "choix" pour plus de la moitié d'entre nous.

Et dans l'Education Nationale : Combien de collègues inaptes, souffrant de Troubles Musculo Squelettiques (TMS) ou tout simplement usés physiquement et psychologiquement par le travail que ce soit devant élèves, sur écran, à l'entretien ou à la manutention ?

Qui pourra dire dans quel état de santé il sera à 62,63, 64 ou 67 ans ?

Vers une baisse des pensions de réversion ?

La pension de réversion est touchée par un veuf ou une veuve après le décès de son conjoint. Il s'agit des femmes en majorité. Le sujet est sensible et plusieurs versions ont circulé : de la suppression pure et simple des pensions de réversion à des baisses importantes de ces pensions. Et rien ne garantit que les pensions de réversion actuellement versées ne soient pas concernées par ces nouveaux modes de calcul.



Le mensonge du trop grand nombre de retraités par rapport aux jeunes

Selon nos dirigeants, l'équilibre des caisses de retraite serait en danger à cause de l'allongement de l'espérance de vie. Pourtant celle-ci stagne en France depuis quatre ans et l'espérance de vie en bonne santé ne va pas au-delà de

63,3 ans.

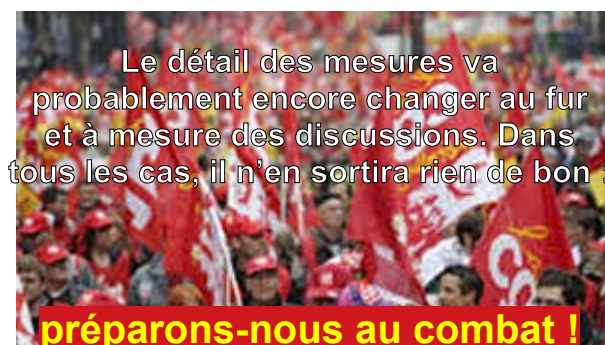
Mais le problème, ce n'est pas le trop grand nombre de retraités. C'est l'explosion du chômage, le vol des richesses produites par les travailleurs pour augmenter les profits des capitalistes qui ruinent la société.

Le progrès technique a augmenté la productivité du travail, et donc la richesse créée par travailleur, depuis un demi-siècle.

Rien ne justifie de baisser les pensions de retraite : il faut prendre sur les profits accumulés pour permettre à tous les travailleurs de vivre longtemps et dignement, grâce aux richesses que notre travail a produit !

Semer la confusion et « en même temps » arnaquer les salariés

Macron vient de dire sur France 2 que finalement, plutôt qu'avoir un âge pivot à 64 ans en dessous duquel il y aurait une décote, il préférerait "avoir un accord sur la durée minimale de cotisation pour avoir une retraite à taux plein". Mais comme il est prévu de passer cette durée de 42 à 43 ans, dans tous les cas, l'objectif est maintenu : il faudra soit travailler plus longtemps, soit avoir une pension moins élevée !



Le détail des mesures va probablement encore changer au fur et à mesure des discussions. Dans tous les cas, il n'en sortira rien de bon :

préparons-nous au combat !

Août 1953 : une réforme des retraites empêchée par la grève

En 1953, le gouvernement a voulu imposer en plein mois d'août un recul de deux ans de l'âge de départ en retraite de tous les fonctionnaires. Il y a eu un appel syndical à la grève limité à la seule journée du 4 août. Les facteurs de Bordeaux, sans consigne syndicale, ont appelé à continuer la grève qui, en quelques jours s'est généralisée. 4 millions de grévistes au plus fort du mouvement, ont contraint le gouvernement à céder le 25 août, alors même que les décrets-lois avaient été publiés au *Journal Officiel* le 10 août !



Novembre-décembre 1995 : les grévistes font reculer Chirac et Juppé

La mobilisation des travailleurs a fait reculer le gouvernement pour conserver le maintien de la règle des 6 derniers mois de salaire pour le calcul des pensions des fonctionnaires

Il n'y a pas de fatalité, nous pouvons nous opposer à cette réforme des retraites, mais il faut préparer une grève dans la durée. Des protestations dans des journées d'action isolées ne suffiront pas !

Il faut dès maintenant en discuter, avec nos collègues, nos amis et notre famille, pour convaincre de la nécessité de la GRÈVE GÉNÉRALE contre la RÉFORME.

De l'argent, il y en a !

En 2018, les entreprises du CAC 40 ont réalisé près de 94 milliards d'euros de profit.

Près de 230 milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales et fiscales sont distribuées généreusement par l'État chaque année aux entreprises



La CGT Educ' revendique :



- ☆ **Le retour de la retraite à 60 ans ou après 37,5 annuités** (selon ce qui est le plus favorable au salarié), en prenant en compte les années d'études, de formation, de stages et de chômage, avec **100 % du meilleur salaire** détenu au minimum pendant 6 mois
- ☆ **L'arrêt du gel des pensions** et une **augmentation immédiate des retraites et pensions de 400 €** pour compenser en partie la perte de pouvoir d'achat subie par les retraité-es depuis de nombreuses années

J'adhère à la CGT Educ'Ation

Nom: Prénom:
 Adresse:
 Mail:
 Etablissement (nom/adresse):
 Titulaire / stagiaire /contractuel.le/ AED / CUI:
 Enseignant.e / Administrat.ve / Technicien.ne / Santé / social:
 Fait à: le Signature: